

Les étapes pour mutualiser réunion du CLVA du 31 janvier 2022

	Étapes	Commentaires
1	<u>Communiquer</u> auprès de toutes les associations sur l'intention et la mise en d'œuvre d'outils permettant de mutualiser entre associations.	
2	<u>Adhérer</u> : faire valider le principe de mutualiser par sa propre association	- le faire voter dans le bureau - le notifier dans le règlement intérieur ou autre
3	<u>Dialoguer, se rencontrer</u> :	- par le biais de petits ateliers, de moments de convivialité - montrer des exemples de mutualisation qui fonctionnent - échanger sur les projets des uns et des autres
4	<u>Répertorier les ressources et les besoins</u> : ressources humaines (compétence) et matériel	- déterminer un pilote (dacaj/membres CLVA?) - nommer 1 référent mutualisation / association - établir un inventaire de ressources / un tableau de bord.. - créer un collectif de compétences / de savoir-faire
5	<u>Définir une Méthodologie</u> Suggestion d'une assurance commune pour couvrir ces ressources.	- avoir un outil qui permette la mise en relation entre les ressources et les besoins - border la procédure administrativement (notamment les questions d'assurance)
6	<u>Communiquer</u> auprès de toutes les associations sur l'avancée	- informer du processus, - informer sur les ressources, pour une mise en relation entre les moyens disponibles et les besoins
7	<u>Conclure</u> : contrat de confiance entre les parties (conventions)	- établir entre les demandeurs et les prêteurs un document qui conclue le partage